

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation du nombre de vieux véhicules dont le volant est à droite sur les routes canadiennes. Ces véhicules sont importés grâce à une échappatoire dans la réglementation canadienne qui permet aux véhicules de plus de 15 ans d'entrer au pays même s'ils ne sont pas conformes aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada ou aux normes environnementales nationales. Ces véhicules posent un risque pour les citoyens canadiens et nuisent à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de sécurité et d'environnement. La Corporation des associations de détaillants d'automobiles (CADA) presse le gouvernement de mettre fin à ces échappatoires pour rendre nos routes plus sûres et plus propres.

-----

Les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) sont parmi les plus sévères du monde et ont mené à des gains importants en matière de sécurité depuis l'adoption de la *Loi sur la sécurité automobile* en 1971. Les NSVAC ont permis de limiter les accidents et de préserver la vie de nombreux Canadiens. La CADA soutient ces efforts et s'engage à contribuer à l'atteinte des objectifs du programme Vision sécurité routière 2010.

Le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé reconnaît qu'en dépit du fait que les normes existantes soient élevées, le Canada est malheureusement parfois plus lent que d'autres nations développées à répondre aux nouvelles préoccupations en matière de sécurité automobile.

Par exemple, le nombre de plus en plus élevé de véhicules dont le volant est à droite sur les routes canadiennes est une de ces préoccupations qui demande une attention rapide.

Les normes en matière de circulation varient d'un pays à l'autre. La plupart des états, dont le Canada, optent pour un système de circulation à droite et des véhicules dont le volant est à gauche. Certains pays, comme le Japon, ont un système de circulation à gauche et des véhicules dont le volant est à droite. La norme internationale selon laquelle les commandes du conducteur se trouvent du côté opposé de la direction du trafic place le conducteur près de la ligne centrale et lui permet d'avoir une meilleure ligne de visibilité des véhicules venant en sens inverse. Les avantages d'une telle norme sont si évidents que la Suède a dépensé beaucoup d'argent en 1967 pour modifier tout son système de circulation, le faisant passer de la conduite à gauche à la conduite à droite afin qu'il convienne à ses véhicules dont le volant est à gauche. Le nombre de décès sur les routes de la Suède a considérablement diminué à la suite de ce changement. Aujourd'hui, tous les pays suivent ces normes admises.

Malgré l'incompatibilité des véhicules dont le volant est à droite avec notre système de circulation à droite, des règles d'importation périmées ont permis de voir le nombre de ces véhicules augmenter au pays. Selon les règlements actuels, les véhicules qui ont 15 ans ou plus n'ont pas à se conformer au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada. Cette exemption était à l'origine prévue pour les voitures classiques et les pièces de collection qui entrent au pays en petit nombre et qui posent peu de risques aux citoyens canadiens. Cependant, le nombre de véhicules de 15 ans ou plus qui sont importés a monté en flèche ces dernières années, atteignant des niveaux annuels de 16 000 à 17 000 unités. Plus inquiétant encore est le fait que la plupart de ces véhicules ne sont pas des pièces de collection, mais des véhicules traditionnels (comme les fourgonnettes Mitsubishi 1993) et destinés à une utilisation courante. Leur nombre sans cesse croissant ne fait qu'aggraver le problème de l'entrée de véhicules au pays qui ne sont pas conformes aux normes nationales en matière d'émissions et de sécurité automobile.

Les répercussions négatives sont démontrées par d'importantes études gouvernementales. Les statistiques d'Environnement Canada indiquent clairement que les véhicules plus vieux polluent beaucoup plus que les plus récents. Un seul véhicule de l'année modèle 1987 produit autant d'émissions nocives que 37 véhicules neufs. De plus, des recherches effectuées par Transports Canada ont permis de constater que le taux de mortalité touchant les occupants de véhicules de 15 ans ou plus est environ trois fois plus élevé que celui des occupants de véhicules de 3 à 5 ans. L'échappatoire dans les règlements actuels encourage l'importation de véhicules de 15 ans ou plus et fait augmenter le nombre de vieux véhicules polluants et peu sûrs sur les routes canadiennes.

Une autre chose dont les Canadiens devraient se préoccuper : la même échappatoire a mené à la hausse fulgurante du nombre de véhicules dont le volant est à droite sur nos routes. Bien qu'ils soient interdits en vertu des normes

de sécurité canadiennes en raison de leur incompatibilité fondamentale avec notre système de circulation, ces véhicules passent la frontière en profitant de l'exemption pour les véhicules de collection. Bien que des données nationales ne soient pas disponibles, la Colombie-Britannique estime que de 100 à 200 véhicules dont le volant est à droite sont immatriculés tous les mois dans cette seule province. L'Alberta, l'Ontario et le Québec constatent également une augmentation de l'importation de ce type de voitures. Les véhicules importés ne sont généralement pas des classiques destinés aux salons de l'auto, mais plutôt des modèles du début des années 90 comme des Toyota Camry, des Land Cruiser et des minifourgonnettes Mitsubishi destinés à une utilisation normale. Une étude menée au Canada par Insurance Corporation of British Columbia sur la sécurité des véhicules dont le volant est à droite confirme les risques pour les citoyens canadiens. L'étude a démontré que les véhicules dont le volant est à droite avaient 40 % plus de chance d'être impliqués dans un accident que des véhicules semblables dont le volant est à gauche. Il est clair que ces véhicules présentent un risque de sécurité pour les Canadiens et que les parlementaires devraient se pencher sur la question.

Les risques associés aux véhicules dont le volant est à droite sont reconnus dans le monde entier. Dans de nombreux pays, il y a des restrictions draconiennes sur l'utilisation de véhicules dont le volant est du mauvais côté ou ils sont carrément interdits. Parmi les pays en avance sur le Canada à cet égard, notons l'Australie et la Nouvelle-Zélande (membres du Commonwealth eux aussi et qui ont vu leur nombre d'accidents diminuer), ainsi que d'autres pays comme l'Inde, les Philippines, Singapour, Taiwan et même la Slovaquie et la Lituanie, membres de l'UE. Bon nombre de ces états ont été forcés de prendre des mesures pour contrer les risques de sécurité posés par les véhicules dont le volant est du mauvais côté en raison de leur proximité avec des régions dont le système de circulation est à l'inverse du leur. Par le passé, le Canada était protégé par l'existence d'une norme intégrée relative au volant à gauche dans toute l'Amérique du Nord, d'où provenaient historiquement la plupart des véhicules d'occasion. Ces dernières années cependant, la baisse des coûts liés au transport a fait augmenter l'afflux de véhicules dont le volant est à droite au Canada. Ces nouvelles conditions exigent une mise à jour de nos règlements d'importation.

-----  
Les provinces ont demandé au ministère des Transports fédéral d'agir pour contrer l'afflux de vieux véhicules polluants et peu sécuritaires. Une proposition a été mise de l'avant pour faire passer le seuil d'exclusion de 15 à 25 ans. Cela permettrait de revenir à l'intention originale de l'exemption, soit de permettre l'importation de véhicules de collection. Nos voisins américains ainsi que l'Australie ont pris des mesures semblables pour tenter de trouver le juste équilibre entre la permission d'importer des véhicules de collection et la préservation de la cohérence de leurs normes en matière de sécurité automobile. Les États-Unis ont adopté un seuil de 25 ans pour les exemptions aux normes de sécurité tandis que l'Australie a décidé récemment de fixer son seuil à 30 ans. Ces deux décisions découlent de considérations réfléchies sur les droits individuels et collectifs de leurs citoyens. Dans sa décision, l'Australie a souligné que l'augmentation de son seuil était essentielle au maintien de la force et de la cohérence de ses normes nationales en matière de sécurité et d'environnement. S'il n'agit pas, le Canada risque de miner les gains impressionnants en matière de sécurité réalisés en vertu des NSVAC et de compromettre sa position de leader mondial en ce domaine.

Il est inacceptable pour les Canadiens de voir de plus en plus de véhicules traditionnels sur nos routes qui contreviennent aux normes de sécurité nationales. Transports Canada a clairement indiqué que les inspections à l'extérieur de la province (requis pour l'immatriculation de véhicules) ne sont nullement équivalentes au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles fédéral et ne sont convenues pour assurer la sécurité d'une voiture. Les véhicules dont le volant est à droite présentent également des risques confirmés de sécurité additionnels en raison de leur incompatibilité avec notre système de circulation.

Le défi de la politique de transport est d'assurer l'efficacité des déplacements de nos citoyens avec un minimum de normes relatives à la sécurité et à l'environnement. Les vieux véhicules polluants non sécuritaires dont le volant est à droite ne sont pas compatibles avec ces objectifs. La CADA presse les parlementaires de prendre des mesures immédiates pour restaurer la cohérence de la réglementation automobile du Canada.